

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à l'hôtel de ville, le 9 juillet 2018, à 20 heures, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-07-110

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

18-07-111

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, précise qu'en lien avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) nous débiterons les appels d'offres pour les travaux sous peu afin de recevoir des prix et espérons que les travaux débiteront en août. Pour ce qui est du chemin Tassé cela ira à plus tard. Une subvention au montant de 500 \$ a été octroyée par le Député d'Argenteuil pour Famili-fête.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, nous informe que des membres du comité de l'O.V.U. (Organisation du Voisinage en Urgence) seront présents à la

Famili-Fête de 17h à 19h afin de faire connaître le programme aux citoyens.

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, fait un compte rendu sur l'activité Socié-Thé du 15 juin dernier. Il y a eu 11 participants et tout c'est bien déroulé.

De plus, dans le cadre de la prévoyance envers les aînés, elle a assisté le 16 juin à la visite des Jardins de François Marcil. Ce fut agréable et très intéressant.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe qu'il a eu l'occasion de remplacer le maire Steven Larose à la séance du conseil des maires de la MRC le 21 juin dernier et l'expérience fut très enrichissante. Il souligne l'importance d'être bien représenté par notre maire et d'assister aux séances même si nous sommes une petite municipalité.

Steven Larose, revient sur la rencontre avec la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, leur maire, leur directeur général, ainsi qu'un représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC des Laurentides, concernant la réforme cadastrale. Il y a 14 propriétés/terrains touchés par ces changements : 2 maisons sont transférées en entier à la municipalité de Lac-des-Seize Îles, et 2 autres maisons sont divisées en 2 entre les 2 municipalités. La rencontre avait pour but de déterminer quelle municipalité donnerait le service aux propriétés en question. Le choix de la municipalité à desservir leur propriété sera laissé aux citoyens concernés.

-Autre point : la réflexion sur le chemin Tassé. La rue Brin de la municipalité de Lac-des- Seize-Îles n'existe plus suite à des travaux sur le chemin Tassé. Ils aimeraient donc modifier le nom du chemin Tassé pour chemin Brin-Tassé. Le conseil garde la position actuelle afin de conserver le nom de chemin Tassé.

- Suite à l'appel d'offres public, dans le dossier de demande de subvention du PIQM, pour le parc des aînés, une seule soumission a été reçue. Quelques modifications ont été apportées au projet afin de respecter le budget et le dossier a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

-Présence de la SQ sur notre territoire : on leur demande d'être plus présents car il y a une relâche dans les noyaux villageois environnants.

6. ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

18-07-112

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de juin 2018, pour la somme de 2 098.16 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

18-07-113

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 36 944.62 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5059 à 5080.

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL MOBILITÉ	162.43 \$	SERVICES CELLULAIRES MAI
	BELL CANADA	140.98 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	HYDRO-QUÉBEC	802.40 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	485.88 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	141.08 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 087.64 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 902.23 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 441.04 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	10 961.61 \$	DÉPÔTS DIRECTS
5058	7631375 CANADA INC. PAUL TESSERAULT	459.33 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
	TOTAL PAYÉ EN JUIN 2018	20 584.62 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET		
5059	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	47.42 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5060	GUY LAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU
5061	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	449.85 \$	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
5062	CANTON DE HARRINGTON	701.82 \$	SERVICES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
5063	MUNICIPALITÉ CANTON D'ARUNDEL	4 768.00 \$	PREMIERS RÉPONDANTS - 3 ^{ÈME} VERSEMENT
5064	JEAN CADIEUX & PATRICIA MC MARTIN	300.00 \$	AIDE FINANCIÈRE CAMP DE JOUR
5065	TANYA KAHN	30.00 \$	LOISIRS HORS TERRITOIRE (SOCCER)
5066	LES SERRES ARUNDEL S.E.N.C.	32.18 \$	DÉSHÉBANT
5067	KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE	2 874.38 \$	PARC AÎNÉS
5068	MA TÉRIEUX R. MCLAUGHLIN INC.	90.44 \$	DIVERS, PULVÉRISATEUR, MATÉRIEUX
5069	ROBERT LÉGARÉ	292.04 \$	POUDRE D'ENCRE
5070	PIERRE NADEAU	25.65 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5071	HUGUETTE DROUIN	59.99 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5072	GILBERT MILLER & FILS	3 133.07 \$	RÉPARATION CH. LAC- DES-PINS & RUE
5073	POMPAGE SANITAIRE MONT-TREMBLANT	551.88 \$	VIDANGE FOSSES SEPTIQUES (3X)
5074	GROUPE ULTIMA INC. ASSURANCE JONES	303.00 \$	MMQ LA MUNICIPALE: SURPRIME A VENANT
5075	CENTRE D'HYGIÈNE	98.02 \$	PRODUITS HYGIÉNIQUES
5076	LE MEMO MAXIBURO LTÉE	27.57 \$	FOURNITURES DE BUREAU
5077	TOITURES NORDIKA	471.40 \$	RÉPARATION TOIT SALLE DE CONSEIL
5078	MICHAEL DOYLE	959.33 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT CONGRÈS ADMQ
5079	LE FLAG SHOP	534.63 \$	4 DRAPEAUX MUNICIPAL
5080	7631375 CANADA INC. PAUL TESSERAULT	459.33 \$	SERVICES PROFESSIONNELS 26 JUIN
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET	16 360.00 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2018

18-07-114

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.4 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

18-07-115

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de l'inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Annie Larocque;

CONSIDÉRANT les besoins administratifs à combler durant l'absence de Mme Annie Larocque, soit à compter du 23 avril 2018, l'horaire de l'adjointe administrative a été sujet à être augmenté plus que prévu à la résolution no. 18-04-68, selon les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité

-de ratifier l'horaire de Mme Valérie Labelle rétroactif à la date d'embauche du 22 mai 2018;

- d'autoriser l'augmentation des heures de travail de Mme Labelle, selon les besoins de la municipalité, durant le retour progressif de Mme Annie Larocque et ce jusqu'à son retour complet au travail.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 AUTORISATION DE VOL POUR LES DRONES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

18-07-116

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation a été présentée à la municipalité de Montcalm pour permettre à la compagnie Alpha Drone de faire décoller et atterrir leurs drones à partir de terrains, infrastructures ou rives appartenant à la municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm ne souhaite pas octroyer des autorisations aussi générales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm s'attend à avoir de plus en plus de demandes d'autorisation de faire décoller et atterrir des drones sur ses propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite s'assurer que la réglementation est respectée lors de vols de drones sur son territoire et qu'elle souhaite réduire la nuisance sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de déléguer au directeur général le pouvoir d'octroyer les autorisations de faire décoller et atterrir des drones sur les propriétés de la municipalité lorsque requis.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

18-07-117

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 tel qu'amendé, au courant du mois de juin 2018, pour la somme de 3 133.07 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 FAMILI-FÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE

18-07-118

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu de ratifier la demande de subvention au député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, pour la Famili-Fête, dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

18-07-119

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale à savoir: la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est assujéti aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT l'accès à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides pourrait être éligible à une aide financière pour un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est le maître d'œuvre dans l'application de la prévention, la gestion du personnel et la réponse aux appels d'urgences pour les municipalités membres de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est partenaire avec différents services incendie suivant une entente de couverture de protection incendie établie entre eux, et ce, en conformité avec l'article 621 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides désire faire l'acquisition d'un compresseur d'air respirable afin d'être autonome dans le remplissage de ses cylindres ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides paie actuellement pour ce service ;

CONSIDÉRANT QUE cette autonomie apporterait des économies pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides agirait à titre de coordonnateur pour la réalisation de cette demande d'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller, Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services et d'activités en milieu municipal

QUE le conseil municipal approuve et autorise le dépôt du projet par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides afin de présenter une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour faire l'acquisition d'un compresseur d'air respirable;

QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides soit et est mandatée pour agir dans ce dossier de demande d'aide.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. VARIA
S/O

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance du 9 juillet 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général et
secrétaire-trésorier

18-07-120